

**Association
Le Projet Faim Suisse
Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
pour l'exercice 2007**

21janvier 2008/0.0509652.001/5/TPH

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de
Association Le Projet Faim Suisse
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de l'Association Le Projet Faim Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant une fortune au bilan de CHF 62,785.09.

PricewaterhouseCoopers SA



Ph. Tzaud
Réviseur responsable



J.-P. Schafroth

Genève, le 21 janvier 2008

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

Association Le Projet Faim Suisse

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 (avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	31.12.2007	31.12.2006
		CHF
A C T I F		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Caisse	0.00	119.95
Compte de chèques postaux	27'530.07	14'114.05
Banques	31'415.61	25'920.94
Débiteurs divers	7.91	338.60
Compte de régularisation actif	75'000.00	12'266.35
<i>Total de l'actif circulant</i>	<u>133'953.59</u>	<u>52'759.89</u>
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
Matériel informatique	0.00	0.00
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Total de l'Actif	<u>133'953.59</u>	<u>52'759.89</u>
P A S S I F		
<u>CAPITAUX ÉTRANGERS A COURT TERME</u>		
Créanciers divers	0.00	1'593.95
Compte de régularisation passif	71'168.50	170.00
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	<u>71'168.50</u>	<u>1'763.95</u>
<u>CAPITAL DE L'ASSOCIATION</u>		
Fortune		
- au début d'exercice	50'995.94	31'479.89
- résultat de l'exercice	11'789.15	19'516.05
<i>Total du Capital de l'Association</i>	<u>62'785.09</u>	<u>50'995.94</u>
Total du Passif	<u>133'953.59</u>	<u>52'759.89</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2007

(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	2007	2006
		CHF
PRODUITS		
Cotisations membres individuels	25'440.00	0.00
Cotisations membres personnes juridiques	2'400.00	0.00
Contributions personnes nat./soc.	393'982.20	244'706.65
Contributions de fondations	35'000.00	0.00
Contributions de fonds publics	84'000.00	0.00
Autres contributions	642.50	3'248.80
Contributions extraordinaires	2'379.05	0.00
Total des produits	543'843.75	247'955.45
DEPENSES		
Donations et contributions directes au programme New York	(459'089.88)	(131'255.30)
Salaires et charges sociales	(5'375.85)	(24'653.60)
Loyer et électricité	(4'016.50)	(15'415.30)
Conférences	(7'009.05)	(5'999.40)
Bureau	(2'848.60)	(2'521.15)
Design/Impression/Traductions	(4'282.20)	(2'878.10)
Frais financiers	(1'094.64)	(939.75)
Téléphone	(1'968.70)	(1'899.80)
Frais de poste et courrier	(3'165.03)	(2'905.60)
Frais de voyages	0.00	0.00
Frais de publicité et promotion	(8'336.15)	(2'599.55)
Frais informatique	(1'640.00)	(4'764.55)
Honoraires divers	(33'228.00)	(31'000.00)
Frais divers	0.00	(1'233.30)
Amortissements	0.00	(374.00)
Total des dépenses	(532'054.60)	(228'439.40)
Résultat annuel	11'789.15	19'516.05

Association Le Projet Faim Suisse

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2007
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

Désignation	2007	2006
	CHF	CHF
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>		
Résultat de l'exercice	11'789.15	19'516.05
Amortissements	0.00	374.00
Variation des débiteurs divers	330.69	950.85
Variation du compte de régularisation actif	(62'733.65)	(10'119.70)
Variation des créanciers divers	(1'593.95)	1'593.95
Variation du compte de régularisation passif	70'998.50	(2'827.75)
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</i>	18'790.74	9'487.40
<i>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</i>		
	0.00	0.00
<i>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</i>		
	0.00	0.00
Variation des liquidités	18'790.74	9'487.40
Liquidités au 1er janvier	40'154.94	30'667.54
Liquidités au 31 décembre	58'945.68	40'154.94
Variation des liquidités	18'790.74	9'487.40

Association Le Projet Faim Suisse

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2007
(avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

	Fortune	Résultat de l'exercice	Capital total de la Fondation
Capital au 1er janvier 2006	31'479.89		31'479.89
Résultat de l'exercice 2006		19'516.05	19'516.05
Capital au 31 décembre 2006	31'479.89	19'516.05	50'995.94
Virement résultat de l'exercice Résultat de l'exercice 2007	19'516.05	(19'516.05)	
		11'789.15	11'789.15
Capital au 31 décembre 2007	50'995.94	11'789.15	62'785.09

Association Le Projet Faim Suisse, Genève

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

Buts de l'Association

Sous la dénomination « Le projet Faim Suisse », il est constitué une association d'utilité publique, dont les buts sont les suivants :

1. élaborer et soutenir des stratégies pour vaincre durablement la faim chronique et la pauvreté extrême dans les pays qui en souffrent ;
2. mettre sur pied des programmes et des activités catalytiques pour utiliser et développer au mieux le potentiel des populations affamées et les ressources locales ;
3. responsabiliser les personnes concernées et les soutenir dans le but de les rendre capables de construire leur avenir de façon autonome et durable ;
4. soutenir résolument les femmes dans leur rôle clé pour vaincre la faim chronique dans les pays concernés, préserver leur dignité et créer les conditions adéquates pour qu'elles acquièrent une formation et bénéficient d'une reconnaissance sociale leur permettant d'utiliser efficacement leurs compétences en faveur de la communauté dans laquelle elles vivent ;
5. pratiquer l'aide au développement selon les principes de l'économie de marché pour en assurer le succès à long terme.

Pour réaliser ces buts, l'Association utilise les ressources disponibles en Suisse. Ses membres et ses partenaires peuvent soutenir les programmes et les activités du Projet Faim en lui versant des contributions financières. Par ailleurs, l'Association organise des manifestations, édite des publications et accomplit un travail médiatique important pour faire connaître le Projet Faim et pour recruter en Suisse de nouveaux investisseurs qui s'identifient avec les buts de l'Association.

L'Association peut également conclure des partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales et profiter des synergies ainsi créées pour utiliser de manière optimale les ressources financières dont elle dispose.

En décembre 1986, l'Association Le projet Faim Suisse a signé pour une durée indéterminée un accord avec le Projet Faim mondial, Californie, lui donnant le droit d'utiliser le nom « Le Projet Faim »

Principes généraux et normes comptables

La présentation des comptes est établie conformément aux principes des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et correspond au Code suisse des obligations et aux dispositions des statuts.

La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe, le tableau de financement et le compte de variation du capital. Les comptes annuels de la Fondation présentent une image réelle de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

Le rapport d'activité, valant rapport de performance, qui fait également partie des comptes annuels, n'est pas vérifié par l'organe de révision. Il est publié séparément, dans le rapport annuel de la Fondation, et fournit des renseignements en bonne et due forme sur les prestations (effectivité) et l'économicité (efficience) de la Fondation.

Les comptes de la Fondation sont établis selon le principe des coûts historiques. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les charges ainsi que les produits sont ajustés à l'exercice comptable de référence.

Les produits et charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de leur encaissement ou de leur paiement.

Comité / Direction

Les membres du comité sont :

- Dr Daniel Heini, président
- Dr Claude Heini, vice-président
- Max J. Koch
- Dr Pascal Koepfel
- Elisabeth Lehmann
- Ursula Willimann
- Dr Fred Zellweger
- Alice M. Arnold, directrice

Association Le Projet Faim Suisse, Genève

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

Situation fiscale

L'Association a obtenu une exonération des impôts sur le revenu et la fortune sur les plans communal, cantonal et fédéral. Sur le plan fédéral, l'exonération est d'une durée indéterminée pour autant que les fonds recueillis soient effectivement utilisés conformément au but social. Sur les plans communal et cantonal, l'exonération est d'une durée déterminée et renouvelable tous les cinq ans, la prochaine échéance étant 2009. L'Association fait également partie de la liste genevoise des personnes morales d'utilité publique et doit, de ce fait, se soumettre à des normes fiscales régies par un règlement.

Déductibilité des dons

L'Association a obtenu du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève la déductibilité fiscale pour ses donateurs.

Résiliation du contrat de location du bureau sis au 1 rue de Varembe, à Genève

Afin de supprimer les frais de personnel et de location, le comité a décidé de fermer, au 31 mars 2007, le bureau de Genève sis au 1 rue de Varembe ; mais il a toutefois été possible de maintenir le siège de l'Association à Genève. Nous remercions Dr Fred Zellweger d'avoir permis à l'Association d'élire domicile à l'adresse de son entreprise. Depuis le 1^{er} avril 2007 le nouveau domicile de l'Association est donc le suivant : « Le Projet Faim Suisse, c/o Zellinvest S.A., case postale 43, CH-1211 Genève 17 ».

Capital de l'Association

L'Association ne dispose d'aucun capital de dotation à sa fondation. Sa fortune est composée des excédents de produits accumulés.

Association Le Projet Faim Suisse, Genève

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

Cotisations et contributions de membres

Les membres actifs versent régulièrement des contributions qui sont comptabilisées sur la base des encaissements. En voici le détail pour 2007 :

	CHF
• Cotisations membres individuels	25'440.00
• Cotisations membres personnes juridiques	2'400.00
• Contributions personnes naturelles/sociétés	393'982.20
• Contributions des fondations	35'000.00
• Contributions de fonds publics	84'000.00
• Autres contributions	642.50
• Contributions extraordinaires	2'379.05
Total	543'843.75

Valorisation des gratuités

L'Association a bénéficié des gratuités suivantes durant les exercices 2007 et 2006 :

Le personnel bénévole, y compris la direction, a contribué aux efforts de l'Association en prenant à sa charge ses propres frais de voyage et de logement ainsi que les frais du bureau de Zurich relatifs aux activités du Projet Faim Suisse. De plus, l'Association a bénéficié de prix réduits pour des prestations telles que : service comptable, frais de location pour conférences, personnel et équipement pour des présentations audiovisuelles, traductions. Ces éléments ne sont pas chiffrables.

Indemnité aux membres des organes dirigeants de l'Association

Une indemnité de CHF 30'000.00 a été versée, sous forme d'honoraires, à la Directrice de l'Association. Par contre, la Directrice assume elle-même tous les frais de son bureau à Zurich, incluant l'infrastructure, les frais d'informatique, les frais de voyage et de logement, les frais de comptabilité, etc.

Association Le Projet Faim Suisse, Genève

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

Transactions avec des organisations liées, mais juridiquement indépendantes

Un montant de CHF 459'090.00 (USD 384'710) représente la contribution au titre de l'année 2007 à The Hunger Project, New York (CHF 131'255.30 en 2006, soit USD 104'000).

Autres informations

Au 31 décembre 2007, il n'existe aucun engagement important de la part de l'Association concernant des projets.

Sur les recettes 2007 d'un montant de CHF 543'844.00, la somme de CHF 84'000.00 correspond à des fonds publics.

Les contributions dues / les comptes de régularisation actifs au 31 décembre 2007 se décomposent de la manière suivante :

	CHF
• Ville de Zurich	40'000.00
• Allgemeines Treuunternehmen, Vaduz	25'000.00
• Fondation UBS pour le domaine social et la formation	10'000.00

Les montants portés en comptes de régularisation actifs sont les suivants :

	CHF
• The Hunger Project à New York	70'000.00
• Don 2008	1'000.00
• Speich Copy Print	168.50

Zurich, le 21 janvier 2008

Le Projet Faim Suisse

Dr. Daniel Heini

Alice M. Arnold